

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX FLEUVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

Séance du 5 mars 2012

Président: M. Yves JEGO

Présents : MMES : TIMON, PIETROBON, PESALOVO, PINEAU, JACQUIER, DE SAINT LOUP, JAMET, DREZE, POIRIER, GADEAU, LETYNEVEZ-DOBEL, MM : VILLETTE, GERIN, ANDREINI, BLANCHARD, BARTHOUMIEUX, PESQUET, BERNARD, PELLE, BLANCHOT, LAVAUX, SENOBLE, RAVETTO, METAY, PATY, DEMELUN, LIORET, EVEN, POILE, LEVEQUE, LECHNER, LORET, CHEREAU, JEGO, ALBOUY-GUIDICELLI, MAILIER, GAULTIER, VATONNE, HUSSON, TYCHENSKY, GORACY, BENARD, MAILLARD, TROUVE, PEPIN, BAZIRE et RUIZ.

Absents représentés : M. LEFIER par Mme POIRIER
M. CAHIN par M. DREZE
M. SEMELLE par M. VATONNE
M. FONTAINE par M. LORET
M. PIETROIS par Mme LETYNEVEZ-DOBEL

Absent : Mmes GAUTHIER, DUPRE, BEZANGER, GARCIA et JACQUIER

M. MAILIER a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président procède à l'appel des Délégués et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte.

PUIS, LE CONSEIL AINSI CONSTITUE :

Approuve à majorité absolue des votants :

♦ la modification des statuts de la CC2F

Décide à l'unanimité:

♦ de vendre des terrains de la ZAC de Saint Donain, d'environ 128 518 m² à la société BEG Ingénierie ou à toute autre société se portant acquéreur pour le compte de la Sté BEG Ingénierie dans le cadre d'une clause de substitution (annule et remplace la délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2011).

Décide à l'unanimité des votants :

♦ de vendre des terrains de la ZAC de St Donain, d'environ 2000m² à l'entreprise DM Paysages